

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
M. Berdoati

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« aura »,

le mot :

« a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.